

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
- TUNINVEST-SICAR -**

Siège social : Immeuble Iris , Les Berges du Lac -1053 Tunis -

La Société Tunisienne d'Investissement -Tuninvest –SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 9 mai 2008. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes, Mr. Fayçal DERBEL.

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre		
		<u>Notes</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
	Immobilisations financières		4 626 271	5 807 922
	Moins : provisions		(315 100)	(560 354)
		3	<u>4 311 171</u>	<u>5 247 568</u>
	<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>4 311 171</u>	<u>5 247 568</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
	Autres actifs courants	4	251 888	286 249
	Placements et autres actifs financiers	5	2 282 646	2 791 826
	Liquidités et équivalents de liquidités	6	49 446	2 933
	<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>2 583 980</u>	<u>3 081 008</u>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>6 895 151</u>	<u>8 328 576</u>
		31 Décembre		
		<u>Notes</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
	Capital social		4 830 000	6 279 000
	Réserves		414 116	354 597
	Résultats reportés		454 654	482 918
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 698 770</u>	<u>7 116 515</u>
	Résultat de l'exercice		704 786	707 455
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	7	<u>6 403 556</u>	<u>7 823 970</u>
	<b>FONDS DE CAPITAL RISQUE</b>	3	<u>-</u>	<u>57 080</u>
<b>PASSIFS</b>				
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
	Autres passifs courants	8	491 595	447 526
	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>491 595</u>	<u>447 526</u>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>6 895 151</u>	<u>8 328 576</u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres	9	849 610	983 274
Revenus des placements monétaires		-	7 403
Autres revenus	10	<u>35 853</u>	<u>35 836</u>
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>885 463</u>	<u>1 026 513</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux provisions		-	109 391
Reprise sur provisions	3	(105 073)	-
Charges nettes sur cession de titres	11	106 456	5 113*
Diverses charges d'exploitation	12	<u>178 402</u>	<u>203 517</u>
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>179 785</u>	<u>318 021</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>705 678</u>	<u>708 492</u>
Autres pertes ordinaires		-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>705 678</u>	<u>708 492</u>
Impôts sur les sociétés	13	<u>(892)</u>	<u>(1 037)</u>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>704 786</u>	<u>707 455</u>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>704 786</u>	<u>707 455</u>

\* Présenté en 2006 sous la rubrique " Autres pertes ordinaires "

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net	7	704 786	707 455
Ajustements pour :			
Dotations aux provisions		-	109 391
Reprise sur provisions	3	(105 073)	-
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(458 728)	(482 447)
Moins values sur cessions d'immobilisations financières	11	105 073	-
Variation des :			
Autres actifs courants	4	34 361	13 147
Placements et autres actifs financiers	5	501 660	(111 221)
Autres passifs courants	14	<u>(2 138)</u>	<u>(17 349)</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>779 941</u>	<u>218 976</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			(341 068)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15	1 391 772	1 524 206
Rachat par la société de ses propres actions	7	-	(1 870)
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées	7	-	5 195
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>1 391 772</u>	<u>1 186 463</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	7	(676 200)	(440 227)
Décaissement suite à la réduction du capital	7	<u>(1 449 000)</u>	<u>(965 411)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(2 125 200)</u>	<u>(1 405 638)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>46 513</u>	<u>(199)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		2 933	3 132
Trésorerie à la clôture de l'exercice		49 446	2 933

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001 et n° 2003-80 du 29 décembre 2003.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

#### 2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

**2-2 : Les titres de placement**

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV. Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2007</u>	<u>2006</u>
Titres de participation		3 672 880	3 672 880
Titres immobilisés	(A)	650 100	1 018 226
Créances immobilisées	(B)	303 291	653 366
Créances convertibles	(C)	<u>-</u>	<u>463 450</u>
Montant brut		<u>4 626 271</u>	<u>5 807 922</u>
<b>A déduire :</b>			
Provisions pour dépréciation	(D)	<u>(315 100)</u>	<u>(560 354)</u>
Montant net		<u>4 311 171</u>	<u>5 247 568</u>

**A/ TITRES IMMOBILISES**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>	<u>Moins values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2006</u>	1 018 226		
<u>Cessions de l'exercice</u>			
* Société PACK SERVE	(205 973)	458 728	
* Société VISUAL 2M INDUSTRIE (a)	<u>(162 153)</u>		<u>(105 073)</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2007</u>	<u>650 100</u>	<u>458 728</u>	<u>(105 073)</u>

(a) : Les titres VISUAL 2M INDUSTRIE ont été cédés, au cours de l'exercice 2007, au dinar symbolique. Le reliquat de la moins value réalisée et correspondant au refinancement de la BEI soit D : 57.080, a été imputé sur le fonds de capital risque.

**B/ CREANCES IMMOBILISEES**

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 303.291, contre D : 653.366 au 31 Décembre 2006 se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Créances sur produit de cession des actions SOPAT-DINDY-NUTRITOP	-	258 318
- Créances sur produit de cession des actions TECHNO-CATHERING	19 669	32 702
- Créances sur produit de cession des actions TUNISIA SEAWAYS	40 000	70 000
- Créances sur produit de cession des actions HYDROSOL	<u>243 622</u>	<u>292 346</u>
<b>Total</b>	<u>303 291</u>	<u>653 366</u>

**C/ CREANCES CONVERTIBLES**

Les créances convertibles s'élevant au 31 Décembre 2006 à D : 463.450 et représentant le reliquat du prix des actions COGITEL, cédées en 2004 à la société PACKSERVE SARL, ont été encaissées au cours de l'exercice 2007.

**D/ PROVISIONS**

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2007 à D : 315.100, contre D : 560.354 à la même date de l'exercice précédent, se détaillent comme suit :

	2007	2006
- Provisions sur titres de participation	55 000	55 000
- Provisions sur titres immobilisés (a)	260 100	365 173
- Provisions sur créances immobilisées (b)	-	140 181
<b>Total</b>	<b>315 100</b>	<b>560 354</b>

(a) : La reprise de l'exercice pour un montant de D : 105.073, concerne les titres VISUAL 2M INDUSTRIE qui ont été cédés au cours de l'exercice 2007.

(b) : Les provisions pour dépréciation des créances sur produit de cession des actions SOPAT - DINDY - NUTRITOP, ont été reclassées au même titre que lesdites créances parmi les placements et autres actifs financiers au niveau des actifs courants.

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2007

### I- Titres de participation

Emetteur	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	92 364	10,000	5,413	500 000	Souscription et actions gratuites	1995	26,39%
* Société TUNISAVIA	128 344	10,000	4,027	516 905	Achat en bourse et actions gratuites	1995	13,87%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	(a)	1996	19,46%
* Société MEDIS	78 692	10,000	8,641	680 000	(b)	1996 et 1999	8,74%
* Société Hydrosol Fondation	3 105	100,000	72,817	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	1997, 1998, 1999 et 2006	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	1997 et 2000	10,00%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1998	1,72%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,004	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	1998	12,97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999	13,33%
* Société TUNIFIL	1	10,000	10,000	10	Souscription	1999	-
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	1999	0,03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	2000	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	1998	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	1 554	100,000	64,350	100 000	Souscription et actions gratuites	1999	4,79%
* Société SOFTWARE PRODUCTIVITY GROUP	4 447	10,000	22,490	100 013	Souscription	2000	5,00%
				<u>3 672 880</u>			

(a) 15.000 actions souscrites, 13.500 actions acquises en bourse et 11.400 actions gratuites

(b) 63.000 actions souscrites, 5.000 actions attribuées en échange de 500 titres OMNIMED, suite à l'opération de fusion absorption MEDIS-OMNIMED, et 10.692 actions gratuites

## ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2007

### II- Titres Immobilisés

Emetteur	Nature du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	(a)	1999
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
					<u>650 100</u>		

(a) 15.000 actions souscrites et 10 actions acquises en bourse.

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>Variation</u>
- Etat, impôts différés (voir note 13)	231 331	217 331	(14 000)
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	20 009	70 363	50 354
- Produits à recevoir	43 873	41 880	(1 993)
	<u>560 869</u>	<u>595 230</u>	<u>34 361</u>
<b>Montant brut</b>			
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(308 981)	
<b>Montant net</b>	<u>251 888</u>	<u>286 249</u>	

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2007 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<b>Total</b>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

#### NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées (a)	350 075	449 369	-
- Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP", échues	433 998	202 043	-
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	99 013	1 537 236	1 438 223
* Amen Pemièrè	1 517 912	584 994	(932 918)
* Sicav Amen	21 085	17 440	(3 645)
	<u>2 422 827</u>	<u>2 791 826</u>	<u>501 660</u>
<b>Montant brut</b>			
A déduire :			
- Provisions (b)	(140 181)	-	
<b>Montant net</b>	<u>2 282 646</u>	<u>2 791 826</u>	

(a) Le compte "échéances à moins d'un an sur les créances immobilisées" se détaille comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
* Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP"	258 318	357 612
* Créances sur produit de cession des actions "TUNISIA SEAWAYS"	30 000	30 000
* Créances sur produit de cession des actions "HYDROSOL"	48 724	48 724

\* Créances sur produit de cession des actions "TECHNO-CATHERING"

13 033 13 033

Total

350 075

449 369

(b) Voir note 3 D/

#### NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Coupons échus à l'encaissement		
- Amen Bank	49 329	42
- City Bank	17	17
- Tunisie Valeurs	80	110
- Amen Invest	20	2 764
<u>Total</u>	<u>49 446</u>	<u>2 933</u>

#### Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Capital social	(A) 4 830 000	6 279 000
- Réserve légale	(B) 414 116	354 597
- Résultats reportés	454 654	482 918
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>5 698 770</u>	<u>7 116 515</u>
Résultat de l'exercice (1)	704 786	707 455
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C) <u>6 403 556</u>	<u>7 823 970</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	0,730	0,732

(A) : Au 31 Décembre 2007, le capital social est de DT : 4.830.000 composé de 966.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 dinars libérée en totalité.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 Dinars à 5 Dinars et ce par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

(B) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

#### TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 (Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2005</b>	7 350 000	307 755	421 241	(75 771)	515 603	8 518 828
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2006		46 842	468 761		(515 603)	-
Dividendes revenant aux actions propres rachetés				269		269
Dividendes sur le bénéfice de 2005			(441 000)			(441 000)
Arrondi de coupons			504			504
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 19 Mai 2006	(980 000)			14 589		(965 411)
Annulation de 14 000 actions rachetées, suivant décision de l'AGE du 19 Mai 2006	(91 000)		30 494	60 506		-
Actions rachetées				(1 870)		(1 870)
Vente d' actions rachetées			2918	2 277		5 195
Bénéfice net de l'exercice 2006					707 455	707 455
<b>Solde au 31 Décembre 2006</b>	6 279 000	354 597	482 918	-	707 455	7 823 970
Affectations approuvées par l'A.G.O du 10 Mai 2007		59 519	647 936		(707 455)	-
Dividendes sur le bénéfice de 2006			(676 200)			(676 200)
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 10 Mai 2007	(1 449 000)					(1 449 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2007					704 786	704 786
<b>Solde au 31 Décembre 2007</b>	4 830 000	414 116	454 654	-	704 786	6 403 556

#### Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, TVA à payer	5 607	7 893
- Etat, autres impôts et taxes à payer	358	211
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	192 000
- Diverses Charges à payer	10 110	10 109
- Produits constatés d'avance (b)	235 520	237 313
<u>Total</u>	<u>491 595</u>	<u>447 526</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 235.520, contre D : 237.313 au 31 décembre 2006, se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Intérêts constatés sur cession actions SOPAT, DINDY et NUTRITOP	178 176	178 176
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2004 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY, NUTRITOP	26 661	26 661
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2005 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	21 209	21 209
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2006 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	7 955	7 955
- Intérêts constatés sur cession des actions TECHNO CATHERING	1 519	3 312
<u>Total</u>	<u>235 520</u>	<u>237 313</u>

#### NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Dividendes des titres de participation	264 537	370 958
- Dividendes des titres Sicav	40 624	17 447
- Revenus des titres immobilisés	12 173	12 173
- Plus values sur cession de titres de participation	-	482 447
- Plus values sur cession de titres immobilisés	458 728	-
- Plus values sur titres Sicav	41 136	58 768
- Revenus des créances	32 412	41 481
<u>Total</u>	<u>849 610</u>	<u>983 274</u>

#### NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Intérêts des comptes courants	853	836
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
<u>Total</u>	<u>35 853</u>	<u>35 836</u>

#### NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Moins values réalisées sur cession des titres immobilisés	105 073	-
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV ( * )	1 383	5 113
<u>Total</u>	<u>106 456</u>	<u>5 113</u>

( \* ) Présenté en 2006 sous la rubrique " Autres pertes ordinaires "

#### NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	135 519	156 900
- Publicités, publications, relations publiques	3 408	5 133
- Frais de négociation des titres	5 746	10 049
- Services bancaires et assimilés	72	78
- Jetons de présence	13 000	13 000
- T.C.L	1 785	2 178
- Autres charges	18 873	16 179
<b>Total général</b>	<u>178 402</u>	<u>203 517</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 124.908, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

### NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>705 678</b>	<b>708 492</b>
<b>A déduire</b>		
- Dividendes	(305 161)	(388 405)
- Plus values sur cessions de titres	(458 728)	(482 447)
- Plus values latentes des titres SICAV	(8 748)	(49 226)
- Reprise sur provisions	(105 073)	-
<b>A réintégrer</b>		
- Provisions	-	109 391
- Moins values sur cessions de titres SICAV	1 383	-
<b><u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u></b>	<b><u>(170 650)</u></b>	<b><u>(102 195)</u></b>
<b>Pertes fiscales antérieures, reportables</b>		
- Perte de l'exercice 2006	(102 195)	-
- Perte de l'exercice 2005	(172 928)	(172 928)
- Perte de l'exercice 2004	(507 088)	(507 088)
- Perte de l'exercice 2003	-	(931 148)
<b><u>Reports déficitaires</u></b>	<b><u>(952 861)</u></b>	<b><u>(1 713 359)</u></b>
<b>Impôt au taux de 35%</b>	<b><u>892</u></b>	<b><u>1 037</u></b>
<i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>		
<b>A imputer</b>		
- Excédent d'impôt antérieur	(217 331)	(211 503)
- Retenues sur placements et autres	(14 892)	(6 865)
<b><u>Impôt à reporter</u></b>	<b><u>(231 331)</u></b>	<b><u>(217 331)</u></b>

### NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Total des autres passifs courants 2007	491 595	
- Total des autres passifs courants 2006	(447 526)	447526
- Total des autres passifs courants 2005	-	(419 303)
- Intérêts sur cessions titres	1 793	2 428
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	(48 000)	(48 000)
<u>Total</u>	<u>(2 138)</u>	<u>(17 349)</u>

**NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
- Total créances immobilisées au 31/12/2007	(303 291)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2006	653 366	(653 366)
- Total créances immobilisées au 31/12/2005	-	661 664
- Total des créances convertibles au 31/12/2006	463 450	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2007	(350 075)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2006	449 369	(449 369)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2005	-	638 576
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2007	(433 998)	-
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2006	202 043	(202 043)
- Encaissement sur cession des actions PACK SERVE	664 701	-
- Avances sur cession actions les grands magasins spécialisés "GMS"	48 000	48 000
- Encaissement sur cession des actions TUNISIE VALEURS	-	1 041 002
- Encaissement sur cession des actions "LA BAGUETTE"	-	100
- Encaissement sur cession des actions "HYDCO"	-	1 000
- Cessions des actions HYDROSOL	-	341 070
- Cessions des actions "TUNISIA SEAWAYS"	-	100 000
- Intérêts sur cessions titres	(1 793)	(2 428)
<u>Total</u>	<u>1 391 772</u>	<u>1 524 206</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Messieurs les Actionnaires,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 10 Mai 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.895.151 et un bénéfice net de D : 704.786, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

4 - A notre avis, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Vérifications et informations spécifiques**

5 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

6 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2008

Le Commissaire aux Comptes

**Fayçal DERBEL**

### ***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007***

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

#### ◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2007.

#### ◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2007, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 27 mars 2008

Le Commissaire aux Comptes

**Fayçal DERBEL**